

## Compte rendu de presse

### Conseil Municipal du 13/12/2017

#### 1- Tarif de location de la salle polyvalente Norbert Maréchal

Ce point de l'ordre du jour a été ajourné

#### 2- Ouvrage de Monsieur Jean Pierre Hervieux « Les Poilus Varengévillais » - Définition du contingent communal

la définition du contingent communal portant sur la donation du dernier ouvrage rédigé par Monsieur Jean Pierre Hervieux, et s'intitulant « Les Poilus Varengévillais ».

**Madame le Maire** précise que cette démarche est rendue nécessaire et indispensable afin d'assurer une correcte gestion du stock de cet ouvrage, usuellement en vente à l'attention de l'ensemble des particuliers.

En ce sens, **Madame le Maire** propose ainsi que 40 ouvrages soient à cet effet sortis du stock à la disposition de la Municipalité afin de représenter le contingent communal affecté au don.

A toute fin utile, il est présenté à l'attention de l'ensemble des élus locaux la répartition des dons envisagés à la date de la présente réunion du Conseil Municipal :

Tiers concernés	Nombre d'ouvrages délivrés au titre d'un don
Monsieur Ducastel –Editeur	5
Monsieur Hervieux – Ecrivain	10
Bibliothèque Municipale de Saint Pierre de Varengéville	2
Commune de Saint Pierre de Varengéville (pour délivrance aux particuliers)	23

Soit un total de 40 ouvrages.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE la sortie de stock référencée ci-dessus ;**

**AUTORISE Madame le Maire à transmettre pour don l'ensemble des ouvrages mis en évidence au sein du tableau ci-dessus ;**

#### 2- Tarifs communaux 2018

**Madame le Maire** présente à l'Assemblée le projet des tarifs communaux pour 2018 qui évoluent de +1.1 % suivant l'indice des prix à la consommation défini par l'INSEE pour l'exercice budgétaire 2017 (Estimation INSEE Octobre 2017) ;

Au regard du montant des redevances déjà élevées des concessions aux columbariums, il est proposé que leurs tarifs n'évoluent pas en 2018 et soient ramenés à 850 € pour 30 ans et 985 € pour 50 ans ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**VU l'évolution de l'indice des prix à la consommation enregistré par l'INSEE au cours de l'année civile 2017 (1.1%) ;**

**ADOpte les tarifs communaux suivants applicables au 1er janvier 2018 :**

SALLE DES FETES		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
			+1.1%
Commune	1 Journée	168.71 €	170.56 €
	2 Journées	262.89 €	265.78 €
	3 Journées	338.36 €	342.08 €

	Vin d'honneur	113.69 €	114.94 €
	Cours danse	126.19 €	127.58 €
	Associations communales (TARIF EGALEMENT APPLICABLE A LA SALLE POLYVALENTE)	9.34 €	9.44 €
	Comités d'entreprises de la commune et animateurs sportifs ayant conventionné avec la commune (Prix/utilisation)	52.95 €	53.53 €
Extérieur	1 Journée	348.32 €	352.15 €
	2 Journées	504.90 €	510.45 €
	3 Journées	624.64 €	631.51 €
	Vin d'honneur	192.89 €	195.01 €
<b>CAUTIONS SALLE DES FETES</b>			
	Caution salle (commune et extérieur)	135.74 €	137.23 €
	Caution ménage (commune et extérieur)	82.83 €	83.74 €
<b>ECOLES</b>			
	Location Préau école Coty	60.80 €	61.47 €
	Location Hall école Prévert (animateurs sportifs ayant conventionné avec la commune (prix/trimestre/séance hebdomadaire)	60.60 €	61.27 €
<b>PETIT DOJO (délib n° 11/01/18)</b>			
	Location Petit dojo pour animateurs sportifs ayant conventionné avec la commune (prix/trimestre)	82.83 €	83.74 €
<b>PUBLICITE GUIDE PRATIQUE (pour 1 parution)</b>			
Commune	3,5 x 8,5	55.99 €	56.61 €
	3,5 x 18,5	89.65 €	90.65 €
	8 x 18,5	142.47 €	144.03 €
	Page entière	323.30 €	326.86 €
Extérieur	3,5 x 8,5	83.60 €	84.51 €
	3,5 x 18,5	140.45 €	142 €
	8 x 18,5	235.51 €	238.10 €
	Page entière	507.05 €	512.62 €
<b>CIMETIERE</b>			
	Concession 15 (renouvellement)	97.81 €	98.89 €
	Concession 30 ans	198.16 €	200.34 €
	Concession 50 ans	326.84 €	330.44 €
	Taxe de caveau	14.29 €	14.44 €
	Exhumation :		
	1er corps	29.53 €	29.85 €
	2ème corps	44.95 €	45.44 €
	Enfant	14.26 €	14.42 €
	Vacation funéraire	21.53 €	21.77 €
	Jardin du souvenir :		
	Dispersion de cendres		
	Plaque stèle	40.16 €	40.60 €
<b>COLUMBARIUM</b>			
Délibération n°09/07/06 du 06/07/09	Prix case 30 ans	850 €	850 €
	Prix case 50 ans	985 €	985 €
<b>Photocopies et fax</b>			
Délibération n°09/05/04 du 04/05/09 (cf gratuités)	FAX Envoi ou réception		0.20 €
	Photocopie A4	Photocopie N&B (prix réglementaire)	0.18 €
		Photocopie couleur	0.20 €
	Photocopie A3	Photocopie N&B	0.30 €
Photocopie couleur		0.40 €	
<b>MARCHÉ</b>			
	Tarif au mètre linéaire par jour d'ouverture	0.29 €	0.29 €

Tarif au m <sup>2</sup> de surface au sol hors marchepied par jour d'ouverture limité à deux	0,33 €	0.33 €
Tarif forfaitaire / jour d'ouverture	54.09 €	54.68 €
Tarif au m <sup>2</sup> de surface au sol jusqu'à 3 m de profondeur / jour d'ouverture	0.91 €	0.92 €
Tarif par jour d'ouverture	18.32 €	18.52 €

### **3-Approbation du rapport de la CLETC 2017**

**Madame le Maire** informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de délibérer quant à l'approbation du rapport de la CLETC.

En effet, et conformément au Code Général des Impôts et au CGCT, le rapport de la CLETC doit être soumis aux 71 Conseils municipaux, qui se doivent de statuer à la majorité qualifiée dans les mêmes termes que le Conseil Communautaire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

**VU le CGCT ;**

**VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;**

**VU le décret n°2014-1604 du 23 Décembre 2014 portant création de la Métropole Rouen Normandie ;**

**VU les décisions de la CLETC en date du 7 Novembre 2017 ;**

**VU le rapport de présentation de la CLETC ;**

**CONSIDERANT que la création de la Métropole engendre un transfert de charges et de produits entre celle-ci et ses communes membres ;**

**CONSIDERANT la création d'un service commun entre la Métropole Rouen Normandie et la commune du Trait ;**

**CONSIDERANT la nouvelle prise de compétence sur l'équipement Aître Saint Maclou ;**

**CONSIDERANT que la CLETC a arrêté les montants transférés suite à ces opérations ;**

**CONSIDERANT qu'il y a lieu de se prononcer sur ces rapports aux termes de l'article ! L 5211-5 du CGCT**

**DECIDE :**

- **D'approuver le rapport de la CLETC joint en annexe ainsi que les montants transférés relatifs aux effets de la création de la Métropole Rouen Normandie, l'extension de ces compétences et du service commun entre la Métropole et la commune du Trait.**

**En vertu de l'article R421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune**

**La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune et ampliation sera adressée à Madame la Préfète de Seine Maritime et à Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normandie.**

**Le maire est par ailleurs chargé de l'exécution de la présente délibération**